



Résolution 137 (1957)¹

Réponse au cinquième rapport de l'OMS sur son activité en Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant examiné le cinquième rapport d'activité de l'Organisation Mondiale de la Santé,

1. Exprime au Bureau régional de l'Europe de l'O.M.S., dont le siège a été transféré cette année de Genève à Copenhague, ses vives félicitations pour le travail considérable qu'il a accompli dans cette région au cours de cette année ;
2. Estime que ce travail présente d'autant plus d'intérêt pour l'Assemblée que celle-ci a exprimé son désir de développer toutes les activités visant une amélioration de la santé des peuples d'Europe ;
3. Constate dans cet ordre d'idées avec la plus grande satisfaction que le programme des bourses médicales du Conseil de l'Europe est considéré par l'O.M.S. comme un complément utile des activités du Bureau régional de l'Europe dans ce domaine et que tout double emploi a pu être exclu du fait de la coopération excellente régnant entre les Secrétariats des deux organisations.

1. (voir [Doc. 745](#), rapport de la commission sociale). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 27^e séance, le 29 octobre 1957

